



Championnats Suisse Individuels 2014

Qualifications régionales – Romandie

La Praille (GE) – 8 & 9 février 2014

Organisation	Section Genevoise de Bowling									
Lieu	Bowling de La Praille									
Participants	Joueuses & joueurs A, B, & C qualifiés lors des championnats des sections Genève, Jura, Neuchâtel & Vaud.									
Date	8 & 9 février 2014									
Prix d'inscription	Sfrs 60.- / Sfrs 40.- pour les Juniors									
Règlement	<p>Les joueuses & joueurs effectuent 9 parties en 3 séries de 3 parties, avec un déplacement de 7 pistes sur leur droite après chaque série.</p> <p>DB/HB & HC : les 5 meilleurs sont qualifiés pour les finales respectives des Championnats Suisses.</p> <p>DA & HA : les 7 meilleures DA & les 18 meilleurs HA sont qualifiés pour les demi-finales des Championnats Suisses.</p>									
Plan de jeu	<table><tr><td>Samedi 8 février 2014</td><td>9 h 00 - 12 h 00</td><td>GE</td></tr><tr><td></td><td>13 h 00 - 16 h 00</td><td>JU / NE / VD</td></tr><tr><td>Dimanche 9 février 2014</td><td>9 h 30 - 12 h 30</td><td>GE / VD</td></tr></table>	Samedi 8 février 2014	9 h 00 - 12 h 00	GE		13 h 00 - 16 h 00	JU / NE / VD	Dimanche 9 février 2014	9 h 30 - 12 h 30	GE / VD
Samedi 8 février 2014	9 h 00 - 12 h 00	GE								
	13 h 00 - 16 h 00	JU / NE / VD								
Dimanche 9 février 2014	9 h 30 - 12 h 30	GE / VD								
Tenue	<p>Les joueuses & joueurs doivent impérativement porter des tenues de bowling, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ pour le haut : polo (avec col et manches courtes) ou t-shirt imprimé d'un nom de club, de section ou de marque de bowling.➤ pour le bas :- jupe, bermuda, training ou pantalon long pour les Dames - pantalon long, bermuda ou training pour les Hommes Les leggings et les shorts sont interdits.									

Les règles nationales concernant les interdictions de fumer, de vapoter, de consommer de l'alcool, d'utiliser un téléphone mobile, du talc et/ou du produit liquide pour nettoyer les boules seront en vigueur durant toute la durée de la compétition.

La SGB veillera à l'application des règlements SB. Les cas non couverts par lesdits règlements seront tranchés par les organisateurs et, en dernière instance, par le Président Sportif SB.